



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le 01/04/2021

SLO

ID : 081-218102572-20210329-2021DEL20-DE

Date de la convocation
23.03.2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/20

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mrs SALOMON, JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mr TAUZIN, Mme FARIZON, Mr SARDAINE, Mme VABRE, Mr MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, MASSON, BALOUP.

Absents : Mme GHODBANE procuration à Mr JALBY
Mme DELPOUX, excusée

Secrétaire : Mr SOULAGES.

Objet de la délibération

**INDIVIDUALISATION
DES SUBVENTIONS
DE
FONCTIONNEMENT**

Au regard du contexte COVID, et de la refonte de la procédure relative aux demandes de subventions de fonctionnement, ces dernières n'ont pas été individualisées dans le budget primitif pour 2021.

Il est proposé de procéder comme suit à une première individualisation des subventions inscrites au compte 6574 pour un montant de 298 041 € :

Adopté à l'unanimité

AFEV	1 000,00 €
Total des subventions au titre du P.E.L	1 000,00 €
Collectif Téqui Jaurès	1 000,00 €
Total des subventions au titre de la communication (023)	1 000,00 €
Comité des fêtes avalats	1 000,00 €
Total des subventions au titre des fêtes et cérémonies (024)	1 000,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Juéry	1 180,00 €
Amicale du Personnel Communal	3 910,00 €
FNACA	350,00 €
Total des subventions à des titre divers (025)	5 440,00 €
Caisse Coopérative Ecole Maternelle Marie Curie	980,50 €
Coopérative Groupe Scolaire Ecole Élémentaire Marie Curie	7 950,00 €
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle Louisa Paulin	1 221,00 €
Caisse Coopérative Ecole Élémentaire René Rouquier	4 087,50 €
Caisse Coopérative Ecole Maternelle René Rouquier	962,00 €
Total des subventions au titre des classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement (255)	15 201,00 €
Harmonie Saint-Eloi	3 500,00 €
Chorale Rayon de Soleil	150,00 €
Menta y Canela	250,00 €
Total des subventions au titre de l'expression musicale, lyrique et chorégraphique (311)	3 900,00 €
La Laiterie	500,00 €
Chouettes Créations	150,00 €
Total des subventions au titre des arts plastiques et autres activités artistiques (312)	650,00 €

Les Amis du Musée du Saut du Tarn	300,00 €
Saint-Juéry Patrimoine	400,00 €
Total des subventions au titre de la conservation et diffusion des patrimoines (322)	700,00 €
Bonzaï Club Albigeois	150,00 €
Scène Nationale d'Albi	6 000,00 €
Maison d'Animation Lo Capial	6 000,00 €
Total des subventions au titre de l'animation (33)	12 150,00 €
S.J.A.O. Rugby à XV	8 000,00 €
S.J.O. Football	12 150,00 €
Entente Saint-Juéry Arthès Basket	2 800,00 €
S.J.O. Cyclisme	2 000,00 €
Gymnastique Volontaire de Saint-Juéry	900,00 €
S.J.O. Tennis	1 650,00 €
Pétanque Saint-Juéryenne	800,00 €
Fanny Pétanque	1 150,00 €
Gymnastique Volontaire des Avalats	800,00 €
Judo Club Saint-Juéry	600,00 €
O.M.E.P.S.	8 000,00 €
Les Roulettes Albigeoises	150,00 €
Total des subventions au titre des sports et loisirs (40)	39 000,00 €
FRANCAS convention	214 200,00 €
Total des subventions au titre des activités pour les jeunes (422)	214 200,00 €
L'Ile Oz'Enfants	200,00 €
Total des subventions au titre de l'action en faveur de l'enfance (522)	200,00 €
Association des Retraités et des Personnes Agées	750,00 €
Restos du Cœur	600,00 €
Epicerie sociale de l'Albigeois	600,00 €
Visiteurs de malades en établissement hospitalier	200,00 €
Total des subventions au titre des personnes âgées (61)	2 150,00 €
Club Minéralogique de l'Albigeois	250,00 €
Association de Pêche Protection Milieu Aquatique	750,00 €
Diane Communale Saint-Juéry Cunac	450,00 €
Total des subventions au titre de la préservation du milieu naturel (833)	1 450,00 €
TOTAL	298 041,00 €

Il est précisé s'agissant des Francas que la subvention ainsi versée correspond à un premier acompte de 50 % et que le solde sera versé sur la base du budget réalisé 2020.

Il est proposé par ailleurs de verser la subvention annuelle de fonctionnement destinée au CCAS pour un montant de 50 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE de retenir la répartition des subventions annuelles de fonctionnement proposées ci-dessus.

Dit que les crédits sont inscrits aux articles 6574 et 6745 du budget primitif pour 2021.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 31 mars 2021
David DONNEZ,
Maire,

